



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 18 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean RONSIN, André LEFEUVRE,

Pouvoir : de M. BONNIN à M. NADESAN et de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER, Marc HERVE

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Ronsin

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 07 juin 2019

ORDRE DU JOUR

**Le jeudi 18 juin 2019 à 14h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 28 février 2019
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°3bis Eligibilité des dossiers
- N°4 Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020
- N°5 Convention tripartite AVA
- N°6 Rapport d'activité 2018
- N°7 Archivage : lancement de l'opération
- N°8 Programme complémentaire
- N°9 Renfort de personnel
- N°10 Projet Interreg « De l'eau pour demain » : présentation
- N°11 Questions diverses

Il est 14h45

En attendant que le quorum soit atteint Monsieur Bourgeaux explique que les épisodes pluvieux de ces derniers mois ont permis au secteur de la côte d'Emeraude d'être plus serein pour affronter l'été.

Monsieur Trouslard propose de commencer par les points n°9 et n°10 qui ne nécessitent pas de vote.

N°19/06/09 Renfort de personnel

Le SMG doit faire face à des absences de personnel (retour d'un agent à mi-temps après 7 mois d'absence et absence d'un autre depuis 3 mois). Il est difficile de remplacer ces agents à cause de l'expertise nécessaire et de l'incertitude sur la durée des absences. De plus, la personne en renfort administratif via le CdG va arrêter fin août. Face à cette situation délicate et aux besoins complémentaires en administratif, les solutions suivantes ont été envisagées au bureau :

- Embauche en CDD d'un agent administratif (voir avec le CdG)
- Externalisation de certaines missions
- Non réalisation de l'analyse des performances de chaque service d'eau potable avec la comparaison par groupes

N°19/06/10 Projet Interreg « De l'eau pour demain »

Monsieur Deconchy présente le point n°10. Il indique que le BRGM a sollicité le SMG pour s'associer au projet INTERREG, avec les autres syndicats départementaux 56 et 22. Il s'agit de participer à un projet européen sur la gestion des ressources AEP, dans un contexte de rareté de l'eau et d'augmentation de la demande.

Le territoire concerné par ce projet s'étend de part et d'autre de la Manche, en France et en Angleterre. Le but est de développer un partage d'expérience entre régions et des nouvelles méthodes d'adaptation à la rareté de l'eau.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la prévision de l'évolution des consommations en eau potable: à court et long terme
- Affiner la gestion des ressources superficielles et souterraines, notamment en année sèche
- Prendre en compte l'évolution du climat
- Proposer une stratégie d'amélioration de gestion des ressources

L'Europe financerait à hauteur de 69% le projet qui a une durée de 3 ans. La réponse sera début 2020.

Chaque partenaire portera 2 tâches particulières. Pour le SMG35, ce sera les suivantes :

- Analyse rétrospective des difficultés opérationnelles rencontrées par les gestionnaires de services d'eau potable au cours de sécheresses (et notamment celles des années 2016 et 2017), identification des solutions qui ont été mises en œuvre pour réduire le risque et d'autres solutions qui n'ont pas été retenues. Cette tâche débouchera sur des propositions de stratégies de gestion du risque de sécheresse. Elle fera l'objet d'une confrontation avec les gestionnaires Anglais.
- Amélioration de la compréhension des dynamiques de stockage et de déstockage dans les retenues et des stratégies de gestion actuelles. L'objectif est d'améliorer la gestion quantitative de ces ouvrages au vu des différents enjeux (AEP, gestion des crues, vie piscicole, qualité de l'eau) et d'évaluer leur résilience vis-à-vis des changements climatiques

Les tâches portées par le BRGM, le SDAEP et Eau du Morbihan se concentrent essentiellement autour de l'amélioration de la prévision de la demande en eau quels que soient les secteurs d'activités, la disponibilité des ressources et enfin sur les stratégies de gestion de l'eau.

Coût et financement

Le coût global du projet est de l'ordre de 5 millions d'euros.

Si le projet est sélectionné, il sera financé à hauteur de 69%. Le coût pour le SMG, sur les 3 ans du projet, se décompose ainsi :

	Coût sur 3 ans	Financement Européen	Coût résiduel pour le SMG35
Chargé de mission mutualisé entre les 3 syndicats départementaux	50 000 €	34 500 €	15 500 €
Frais de déplacement	14 000 €	9 660 €	4 340 €
Expertise externe (Bureaux d'études, traduction et contrôle de gestion)	300 000 €	207 000 €	93 000 €
Total			112 840 € (soit 37 600 €/an)

Afin de mener à bien ce projet, il est également prévu une participation partielle de quatre agents du SMG35, pour un équivalent total d'environ **0,8 ETP/an**. Cette charge salariale consacrée au projet sera financée à 69% par des fonds européens. Par ailleurs, un complément d'aide de 15% (basé sur le montant de frais de personnel) est apporté pour couvrir les frais administratif et de gestion.

Délais :

Le dossier complet sera déposé en octobre 2019.

La réponse est attendue début 2020.

Le projet pourrait quant à lui débiter au deuxième semestre 2020.

Le bureau s'est prononcé favorablement sur la participation du SMG35 et une lettre d'intention a été signée par le Président.

M. Nadesan est favorable à ce projet. Il précise néanmoins qu'une concertation est nécessaire entre les différents maîtres d'ouvrage publics pour ne pas lancer des études en doublon.

M. Fauvel souhaite que les découvertes et conclusions soient partagées le plus largement possible.

Arrivée de Monsieur MANGELINCK à 15H15

Monsieur Fauvel propose de reprendre l'ordre du jour. Il précise que Monsieur Bonnin a donné un pouvoir à Monsieur Nadesan et que Monsieur Sieller a donné un pouvoir à Monsieur Letournel.

N°19/06/01 Approbation du compte rendu du comité du 28 février 2019

Le compte rendu du 28 février 2019 est validé à l'unanimité.

N°19/06/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean RONSIN est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/06/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 28 février 2019 au 7 juin 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
01/03	Signature des marchés de SPS	Dekra	13 632€
01/03	Signature du Marché du Contrôle technique	Qualiconsult	17 496€
11/03	Ordinateur	RBI	1 810,16€
10/05	Paramétrage ordinateur stagiaire	RBI	96,04€
10/05	Publicité marchés AVA	Medialex-JOUE-BOAMP	6 603,85€
20/05	Publicité marché diagnostics	Medialex-JOUE-	1 712,25€

	des ouvrages AEP souterrains	BOAMP	
20/05	Achat terrain pour AVA	Hervé Jean	1 700€
20/05	Achat terrain pour AVA	Gernigon Claude	3 200€
20/05	Achat terrain pour AVA	Thelohan J-Claude	300€
04/06	Avenant n°2 usine Pont Juhel (étanchéité toitures terrasses)	SMPBC	16 398,97€ * 0,3 = 4 919,69€ HT
04/06	Assistance Avocat / Recours Eau et Rivière - AVA	Cabinet Coudray	2 967 €

Date	Type de contrat
20 mai 2019	Mi-temps thérapeutique d'un agent

Le comité prend acte des décisions prises.

Par ailleurs, M. Fauvel explique que la CAO était réunie avant le comité pour 2 marchés.

- L'un pour les Réservoirs et pompage du chantier AVA, procédure concurrentielle avec négociation – Candidature. La CAO a choisi de garder l'ensemble des candidats
- L'autre pour le Diagnostic des ouvrages AEP souterrains d'Ille et Vilaine, seulement 2 offres remises.

N°19/06/03bis Eligibilité des dossiers

Monsieur Fauvel explique que n'ayant pas eu le quorum au bureau, les dossiers doivent être validés par le comité. Conformément au règlement financier, le SMG35 doit se prononcer sur les projets finançables : travaux inscrits au schéma départemental, « antennes secondaires » et usines non inscrites au schéma départemental. L'instruction des dossiers se fait en 2 temps :

- Eligibilité des dossiers au stade Avant-projet ou Projet
- Validation des dépenses retenues par le SMG35 à la signature du marché de travaux (et avenants éventuels)

Les dossiers suivants sont à étudier :

1) CEBR : boues à Villejean

Ces travaux n'étant pas inscrits initialement au schéma de 2016, une délibération spécifique a été prise au comité syndical du 24 septembre 2018 pour les y intégrer en précisant que toutes les dépenses ne seraient pas prises en charge par le SMG. Il s'agit aujourd'hui, avec la production de l'AVP, de décider les travaux financés par le SMG35.

Deux tranches de travaux ont déjà eu lieu qui ont permis de revoir l'ensemble de la filière eau. La filière boues n'a pas évolué depuis l'origine (1974). Depuis plusieurs années (notamment en année sèche), l'eau traitée à Villejean provient essentiellement du Meu pour préserver la Chèze. Or celle-ci est plus chargée notamment en matières organiques et en pesticides et produit une quantité de boues plus importante (le double en 2017 par exemple). Un diagnostic a été établi montrant le dimensionnement suffisant des épaisseurs et des filtres presse mais aussi les limites des infrastructures actuelles. Les principaux points à améliorer sont les suivants :

- Doubler les équipements de l'ensemble de la filière pour la sécuriser
- Augmenter la capacité de stockage au vu des volumes supplémentaires
- Améliorer les conditions d'exploitation (accessibilité, risques, automatisation).

L'AVP a précisé tout cela. Les principaux travaux envisagés sont les suivants :

- Doublement des pompes d'extraction des boues épaissies
- Création d'une bache de stockage de 320m³
- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant notamment la bache de stockage, le local réactif et le laboratoire.
- Renouvellement d'un filtre presse avec son automatisation

- Construction d'une aire de stockage des boues de 350m² et d'un pont bascule

Le coût global du projet est évalué à 2 718 000 €HT.

Financement proposé :

- Participation de la SPL au titre du renouvellement (principalement le filtre presse) pour un montant de 695 000€
- Partage pour moitié entre CEBR et le SMG pour le montant restant, soit environ 1M€ chacun.

Monsieur Nadesan explique que ces travaux sont nécessaires afin de mettre aux normes l'usine et que le traitement des boues doit être complètement revu. Il explique également que l'eau venant du Meu est très chargée en terre. On est dans une logique d'augmentation de la quantité d'eau disponible et donc de sécurisation.

Monsieur Fauvel propose une participation à 50% du SMG car les travaux hors renouvellement servent à la fois à améliorer la sécurisation (doublement des pompes, temps de stockage,...) et à l'amélioration des conditions de travail et notamment du temps passé pour l'exploitant et une non intervention le week end.

2) Ouest 35 / SIE de Paimpont : antenne secondaire de Paimpont

Le SIE de Paimpont n'est aujourd'hui pas totalement sécurisé en cas de défaillance sur ses ressources souterraines. OUEST35 a engagé un projet d'interconnexion entre le feeder « Ouest35 », principalement alimenté depuis l'usine de Ferel et la commune de Maxent. Le SIE de Paimpont doit également réaliser un réservoir au point de livraison, avec l'assistance technique de Ouest35.

Le projet de feeder prévoit la pose de 7 à 8 000 mètres d'une canalisation de diamètre 250/200 entre Bovel et Maxent. Le débit de secours maximum à obtenir est de 1 400 m³/j pour le SIE de Paimpont.

Il est à noter qu'une partie de la canalisation a été surdimensionnée afin d'anticiper un prolongement probable vers le Morbihan pour sécuriser le secteur de Guer (Eau du Morbihan).

La canalisation entre le feeder et le futur réservoir de Maxent correspond à une antenne secondaire, telle que définie au Schéma Départemental. A ce titre, elle est éligible à un financement de 20% de la part du SMG35. Au stade AVP, ce financement pourrait se baser sur le coût de l'ensemble des études et ouvrages revenant à Ouest35 (canalisations, adaptations sur les pompages et réservoirs existants), hors surdimensionnement lié au secours du secteur de Guer, soit environ 1,35M€.HT.

Les membres du comité adoptent à l'unanimité les propositions faites.

N°19/06/04 Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020

Monsieur Deconchy présente ce point, il signale que la plupart des contrats de bassin versant aidés par le SMG35 vont être renouvelés cette année, avec un démarrage en 2020. Le SMG35 doit donc revoir ses modalités de financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Le bureau syndical propose, à l'issue du travail réalisé par le Commission ressources, de fixer ces nouvelles modalités de financement sur les bases suivantes :

- Maintien de l'enveloppe globale de 500 000 €/an affectée au financement des actions « qualité » (hors PPC) : programmes BV, actions innovantes, captages souterrains prioritaires.
- Maintien du principe d'une enveloppe par programme BV, affectée aux actions de reconquête de la qualité de l'eau cofinancées par l'Agence de l'Eau
- Etablissement des nouvelles enveloppes affectées à chaque territoire en fonction :
 - Des volumes prélevés pour la production d'eau potable sur le bassin versant
 - Du nombre de prises d'eau sur le bassin versant

- De la présence de captages prioritaires définis dans le SD
- D'un montant minimal par territoire

- Maintien des engagements pris en 2018 sur les bassins versants du Moyen Couesnon et de la Rive Droite de la Rance

Sur cette base, les enveloppes annuelles par bassin versant sont les suivantes :

Bassins versants	Enveloppe moyenne annuelle SMG35 dédiée aux actions BV (€)
Loisance Minette*	30 000
Airon*	30 000
Drains Rennes I*	31 400
Haut-Couesnon*	47 800
Haute-Rance	44 600
Frémur	30 000
Vilaine-Amont*	78 600
Meu / Chèze- Canut*	58 200
Oust	30 000
Moyen Couesnon	8 200
BV Rive Droite Rance*	50 000
TOTAL	438 800

* BV avec captages prioritaires

M. Deconchy précise néanmoins que la gouvernance n'est pas totalement arrêtée sur certains territoires, ce qui obligera peut-être à revoir le tableau ci-dessus.

M. Nadesan invite à la vigilance, notamment par rapport à la baisse de la dotation de l'agence de l'eau et au regroupement de BV au sein d'une intercommunalité. Il ne faudrait pas que cela entraîne une diminution des actions « terrain », notamment celles en lien direct avec la qualité de l'eau potable.

M. Boivent confirme en donnant l'exemple de l'agglomération de Fougères et du SAGE Couesnon : qui sera le coordinateur du contrat de bassin versant ?

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°19/06/05 Convention tripartite AVA

Lors du dernier comité, Monsieur Fauvel et Monsieur Nadesan ont indiqué qu'un accord tripartite avait été trouvé entre les 3 partenaires SMG35-CEBR-EPTB, ce qui a permis de lancer la consultation des entreprises début mai. Cet accord sur les grandes lignes doit se concrétiser par la signature d'une convention présentée au bureau.

Les points principaux sont les suivants :

- Préambule rappelant l'historique et les autres aspects ayant permis l'accord : mise en œuvre d'un plan ressource sans augmentation de la surtaxe au moins pendant deux ans, ouverture d'une discussion à partir de 2020 sur les infrastructures non financées aujourd'hui (eau brute)
- Accès aux ouvrages de la CEBR et de l'EPTB pour la réalisation des travaux (demandé par le commissaire enquêteur)
- Mise en service fin 2021 de la partie Bains-Sixt pour améliorer le secours de Ouest35 et de l'ensemble de la conduite début 2023
- Propriété du SMG : après les pompages de Sixt jusqu'à l'entrée dans Villejean
- Exploitation des infrastructures appartenant au SMG par le même exploitant que l'usine de Villejean
- 3 types de fonctionnement :

- En temps normal (débit sanitaire) : la conduite fonctionne Rennes et 4 mois dans le sens Rennes -> Férel avec 4 jours de temps de séjour soit un achat net annuel du SMG à l'EPTB de 350 000m³ qui seront délivrés gratuitement à la CEBR qui les redistribuera gratuitement aux SMP proportionnellement au nombre d'abonnés
- Secours vers Férel : capacité 24 000m³/j au départ de Villejean, facturés au prix CEBR
- Secours vers Villejean : capacité 24 000m³/j au départ de Férel, facturés au prix EPTB
- Echanges d'information : données en temps réel accessible aux trois collectivités
- Durée de la convention : 20 ans

Monsieur Fauvel est heureux d'avoir mené ce projet à son terme, soucieux de faire face à l'augmentation des besoins et conscient des efforts à produire pour économiser l'eau. Il tient également à remercier les services de la CEBR, de l'EPTB Vilaine et du SMG35 pour tout le travail accompli.

Monsieur Nadesan indique que cette convention est le fruit d'un vrai partenariat entre les services depuis 1 an et qu'il est content du résultat. Il relève notamment les points suivants : la concordance avec la refonte des usines de Férel et de Rophemel, l'exploitation par la SPL (modalités à définir), la non augmentation de la surtaxe SMG à court terme, la forte évolution des consommations et les orientations nouvelles du SMG via l'adoption du plan stratégique ressource. Il salue également l'approche constructive du Président.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur Fauvel précise que des conventions bipartites : SMG/CEBR et SMG/EPTB seront rédigées ultérieurement pour mieux préciser les conditions d'achat/vente.

N°19/06/06 Approbation rapport d'activités 2018

Comme tous les ans, un rapport d'activités retraçant l'année écoulée doit être présenté pour validation à l'assemblée délibérante.

Les principales nouveautés pour 2018 sont les suivantes : plan stratégique ressource et sa déclinaison hydrogéologique, élargissement des compétences du SMG (financement du renouvellement).

Monsieur Fauvel félicite Marina Chardronnay pour la clarté et la qualité du document. Il précise que ce rapport sera envoyé aux collectivités de l'eau et aux EPCI.

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité

N°19/06/07 Archivage : lancement de l'opération

En 2018, le SMG a contacté les archives départementales afin de connaître les règles d'archivage. Ce procédé est réglementé et nécessite une personne compétente.

Un agent des archives départementales est venu pour définir les besoins tant en personnel qu'en fournitures. La mission nécessiterait l'emploi d'un(e) archiviste à temps plein pendant un mois. La personne relève de la catégorie B et pourrait être disponible au second semestre 2019 ou au 1^{er} semestre 2020 sous réserve du plan de charges des archivistes vacataires. Le traitement est calculé par référence au grade d'assistant de conservatoire principal du patrimoine de 1^{ère} classe- échelon 1 des grilles de la fonction publique territoriale. Il convient d'ajouter les fournitures nécessaires à l'archivage. Les archives départementales proposent aux collectivités qui le souhaitent une liste d'archivistes vacataires.

M. Fauvel constate avec satisfaction que de nombreuses collectivités procèdent ainsi et qu'une homogénéité dans l'archivage sera à terme effective.

Les membres du comité adoptent ce projet d'archivage à l'unanimité

N°19/06/08 Programme complémentaire

Suite à l'adoption du programme d'opérations 2019 au comité du 28 février 2019, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'inscription complémentaire suivante :

MOA	Nom de l'opération	Type d'opération	Montant inscription budget 2019
EPSM	BV Frémur année 2017 : erreur de report de ligne	BV	7 900€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

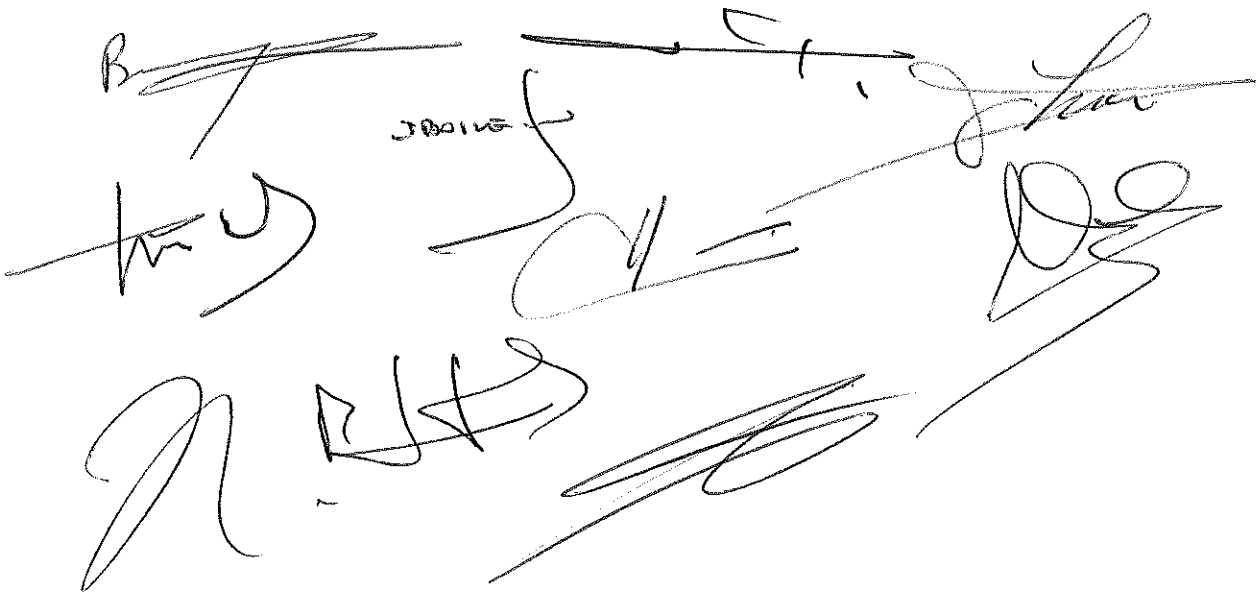
N°19/06/11 Questions diverses

M. Bourgeaux fait part de l'avancement des travaux de la canalisation sous la Rance. Elle est enfin totalement soudée au fond de l'eau. Sa mise en service devrait se faire à l'automne. De nombreuses péripéties techniques et financières ont émaillé ce projet. Des expertises judiciaires sont en cours pour déterminer les responsabilités de chaque partie et donc la répartition financière du surcoût important. Il reste cependant serein sur l'éventuel montant complémentaire à charge d'EPSM.

La séance est levée à 17h

Prochain bureau : mardi 1 octobre 2019 à 9h30

Prochain comité : mardi 15 octobre 2019 à 14h30



The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. The signatures are scattered across the page, with some appearing to be crossed out or partially obscured. One signature in the upper right is clearly legible as 'J Bourgeaux'. Other signatures are more stylized and difficult to decipher.